

bien redoutables pour toutes les autonomies et tous les égoïsmes nationaux. S'il plaisait à cette autorité de se faire tyrannique, car elle en aura la tentation et parfois même un certain besoin, qui lui fera équilibre et qui sauvera les libertés nationales? Car il n'y a pas à dire, si l'autorité de ce pouvoir international, si la tête de cette société des nations, n'est pas armée d'une force répondant à la grandeur de sa tâche, mieux vaut n'en pas parler. Si l'autorité est forte, il faut bien aussi prévoir que les libertés et l'initiative des nations membres de cette société devront en reconnaître les inconvénients comme les bienfaits.

\* \* \*

Jusqu'ici, dans l'histoire, il n'y a guère eu que deux ébauches de la société des nations, celle que vient de tenter l'Allemagne et ses complices n'ayant pas réussi : ce sont l'Empire romain et la Chrétienté du moyen-âge. Et encore celui-là mieux que celle-ci donne-t-il une idée approximative du grand projet que l'on pousse trop fiévreusement de l'avant depuis quelques temps.

Encore qu'il eût le sens et le respect du droit, l'Empire romain ne constituait pas un pouvoir dont le joug était doux et le fardeau léger. L'autonomie laissée par lui aux nationalités qu'il englobait était assez restreinte, et l'état colonial des Dominions britanniques, si méprisé et haï de quelques-uns, paraît bien plus large et plus facile à porter. Et l'Empire romain, comme tous les empires partiels formés depuis, n'étaient pas le maître de l'univers. Il avait à compter avec les nations barbares situées au-delà de ses frontières.

L'empire de la société des nations ne connaîtrait pas de frontières ni de nations ne relevant pas de son autorité. Son autorité pourrait être plus étendue, plus vaste, plus illimitée en tout sens.

Nous avons mentionné aussi comme pouvant donner quelque concept de la société des nations, la Chrétienté du moyen-âge. Mais ici encore c'est par les contrastes plus que par les points de ressemblance que se fait le rapprochement.

L'autorité de la Chrétienté était une autorité spirituelle, opérant généralement dans un plan supérieur à celui des intérêts matériels ou même nationaux.

L'origine de cette autorité—quoi qu'en pensent, à tort selon nous, ceux qui estiment que l'autorité des Papes leur venait non de leur mission spirituelle, mais de la constitution politique de l'Europe d'alors—, était spirituelle, surnaturelle, directement divine. Elle ne résultait pas d'une délégation ni même du consentement des peuples et des Etats sur lesquels elle s'exerçait. Elle échappait ainsi à leur compétition avant d'être constituée, et à leur contrôle dans son exercice.

La différence n'est pas moins bien marquée si l'on

examine le champ d'action où s'exerçait cette autorité. Elle restait dans le domaine du dogme, de la morale et non dans celui de la politique temporelle considérée comme telle. C'est dans ce champ spirituel qu'elle revendiquait les droits de la conscience, qui ne sont pas séparables des droits de l'Eglise.

Les moyens d'action de cette autorité étaient de même principalement d'ordre spirituel. C'étaient des avertissements, des appels à la conscience et au bien de l'humanité, des rappels de la loi de Dieu. C'étaient encore des avantages d'ordre mi-temporel et mi-spirituel offerts comme encouragements.

Et quand tous ces moyens échouaient, il restait encore la menace des peines spirituelles, de l'excommunication ou encore la libération des sujets de leur serment de fidélité. A cela se bornaient la sanction et la coercition apportées par cette autorité spirituelle; cette autorité n'avait qu'un petit domaine temporel, assez grand pour garantir son indépendance contre les entreprises de voisins turbulents, assez modeste pour ne porter ombrage à personne. Ce n'était pas d'ailleurs par leur faible autorité temporelle que les papes gouvernaient la chrétienté, la république Chrétienne, l'Europe civilisée; c'est par leur grande autorité spirituelle.

\* \* \*

Aucune autorité internationale n'offrit de pareilles garanties d'équité et aussi d'humanité, et ceux qui nous exposent leur projet de Société des Nations, ne voudraient pas cependant accepter cette autorité spirituelle, placée au-dessus des compétitions de la politique temporelle. Ils sont les disciples et les fils de ceux qui rejetèrent cette autorité comme tyrannique, usurpatrice des droits de l'homme et de l'autonomie des nations.

Mais ce qu'ils proposent d'établir est bien autrement redoutable, quoique plus instable et même parce que plus instable. Encore une fois le pouvoir central de la société des nations que l'on propose d'établir devra être assez fort pour faire accepter et exécuter ses décisions par les nations les plus puissantes qui voudraient lui résister ou qui estimeraient que leurs intérêts sont trop sacrifiés par le pouvoir central. Prenons un exemple: dans dix ans il y aura peut-être au centre de l'Europe, si on n'y met obstacle efficacement, une Allemagne de quatre-vingt millions d'habitants qui garderont beaucoup des qualités et surtout des défauts qu'ils viennent de manifester dans leur dernière guerre. Ces Allemands auront encore le don d'espionnage, le don d'intrigue, le don de dissimulation, qu'ils avaient depuis longtemps et qu'ils ont développés en ces dernières années. Comment le pouvoir international viendra-t-il à bout de cette masse allemande, si elle se met dans la tête de résister aux ordres du pouvoir central, avec l'appui de complices qu'elle aura secrètement enrôlés?